

**Parachat METSORA**  
**12 Avril 2008 /07 Nissan 5768**



**Entrée de Chabat : 19h30**  
**Sortie de Chabat : 20h55**

Le mot du Rav :

## SELECTIONNER SA PAROLE

**Vayikra 14-4 :** « *Sur l'ordre du cohen, on apportera pour l'homme à purifier deux oiseaux vivants purs, du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope* ». Rachi explique le rapport entre le lépreux et ces quatre éléments.

- 2 oiseaux : les plaies de la lèpre proviennent de la médisance qui est la conséquence du babillage, il faut donc pour la purification de l'homme des oiseaux qui babillent continuellement en gazouillant.
- le bois de cèdre : l'origine de la médisance provient de l'orgueil.
- l'écarlate : pour se guérir de cet orgueil l'homme doit d'abaisser comme un ver avec lequel on teint la laine en rouge.
- l'hysope : il s'agit d'une toute petite herbe.

**Le lépreux** doit s'inspirer de ces quatre éléments que l'on retrouve à Kipour pour **la sélection**, la vache rousse pour **l'effacement** et Pessah' pour obtenir **l'aide d'Achem** et sortir de l'esclavage.

- **la sélection:** les deux oiseaux correspondent aux deux boucs de kipour. Un bouc était destiné à Achem et le deuxième était envoyé à la montagne de Azazel. De même un oiseau était égorgé pour le service purificateur du lépreux, et le deuxième était renvoyé dans la campagne. Ainsi l'homme doit apprendre à **sélectionner** la bonne parole au service divin et éloigner la mauvaise parole.

- **l'effacement:** le bois de cèdre et l'écarlate étaient brûlés avec la vache rousse. De même le lépreux pour obtenir la purification, doit « brûler » son orgueil, jusqu'à se réduire en poussière et en ver en se rappelant de l'enseignement de Rabi Akabia ben Mehalalel, Pirké Avot 3-1 : « observe trois choses et tu éviteras le péché :

- Ton origine est une vile matière
- Ta fin, c'est la poussière et les vers.
- Tu rendras des comptes au Roi des Rois, le Saint béni soit-Il.

- **L'aide divine :** l'hysope est une petite herbe rampante sur la muraille. Le soir de la sortie d'Egypte les bné Israël devaient tremper l'hysope dans le sang de l'agneau de Pessah' pour asperger le linteau et les poteaux de leur maison. De même que cette petite plante s'agrippe à la muraille ainsi les bné Israël devaient s'accrocher à Achem par leur Emouna, pour les épargner de l'ange de la mort.

**Le lépreux**, par ces 4 éléments évoque **le triple message** : de kipour pour la sélection, de la vache rousse pour l'effacement, et de Pessah' pour obtenir l'aide divine afin d'être libéré de l'esclavage de la mauvaise parole.

**Par RAV MOCHE MERGUI**  
**ROCH HAYECHIVA**

A la fin de la *paracha* la Tora nous dicte les lois de la *nida*. Les gens éloignés de la Tora sont apeurés par ces lois, pour une seule et unique raison : ils les ignorent et ont beaucoup d'a priori. Il est vrai que les lois de la *nida* sont assez difficiles (comme toute la Tora d'ailleurs), particulièrement parce qu'elles ont trait à l'intimité de l'homme, et dans ce domaine l'homme n'aime pas être conditionné – et il a raison. Là où il a tort par contre c'est de penser qu'en matière d'intimité il n'y a que du pulsionnel qui doit être assouvi... Mais c'est bien là le premier a priori concernant ces lois, on a réduit les lois de la *nida* à un conditionnement sexuel – en est-il réellement ainsi ? L'enseignement le plus connu concernant les lois de la *nida* est celui de **Rabi Méïr** (ce grand maître talmudique ne doit pas être réduit à une bougie !), il disait : « la Tora souhaite que la femme soit **aussi chère à son mari que le jour du mariage**, sans quoi le dégoût s'installerait au sein du couple » - traité *Nida* 31b. Le lecteur se chargera d'étudier de façon plus approfondie ce passage. Pour ma part je constate que, selon ce grand maître, le souci de la Tora n'est pas de rendre la vie plus angoissante au couple, plus dure et plus conditionnée. Bien au contraire, le souci de la Tora, à travers les lois de la *nida*, est de rendre l'intimité du couple plus agréable, plus romantique ; et cela, en permettant au couple de vivre chaque mois une aventure aussi forte que celle du jour du mariage !!! Admettre que les lois de la *nida* sont un conditionnement c'est tout simplement les ignorer ! La nuit de nocce n'est pas une nuit ponctuelle, elle est une nuit qu'on peut retrouver chaque mois. Ignorer les lois de la *nida* c'est faire l'économie de cet événement si fort que représente le jour du mariage. L'aspect difficile de ces lois disparaîtra lorsque leur objectif sensible sera plus clair...

#### Le trésor du *lachon hara* – d'après *Rav M. Feinstein "Drach moché"*

Au chapitre 14 verset 34 de notre *paracha* on peut lire : « lorsque vous viendrez vers la terre de *Kénaân* etc. J'introduirai dans vos demeures la plaie de la *tsaraât* ». *Rachi* nous surprend par son commentaire lorsqu'il affirme en ces termes : « Ce verset annonce une bonne nouvelle aux Enfants d'Israël – à leur arrivée, en terre de *Kénaân*, ils trouveront des trésors enfouis dans les maisons abandonnées par les *Émorites* ». Selon cette idée la *tsaraât* a perdu de son aspect dramatique lié à la médisance ou à toute autre faute, puisque la *tsaraât* va permettre de trouver ces trésors ? Il faut dire que s'ils étaient méritants ils auraient trouvé ces trésors par un autre moyen que celui causé par la *tsaraât*. La joie de trouver le trésor ne doit pas étouffer le devoir de corriger ses maux...

#### La guérison du *lachon hara* – d'après le *H'afets H'aïm ôl haTora*

Au chapitre 14 verset 2 la *paracha* indique : « Voici la règle du lépreux etc. il sera présenté devant le *cohen* ». Nos Sages, au traité *Árah'in* 15b expliquent que la *tsaraât* est une maladie qui frappe les délateurs. La purification du lépreux doit impérativement passer par le *cohen*. Pourquoi ? La fonction du *cohen* n'est autre que d'annoncer verbalement au lépreux qu'il est pur, et ce, de la même façon que celui qui médit a fauté par la parole, il doit corriger sa faute en entendant de la bouche du *cohen* comment un juif doit parler. Il apprendra que la vie et la mort dépendent de la langue !

#### Le *lachon hara*, sa gravité et son remède - d'après *Rav Simh'a Zissel Ziw de Kelm "H'oh'ma ouMoussar"*

Lorsqu'on doit arracher une dent d'un patient, il y a un dentiste qui le fera en faisant souffrir le patient. Il y a un médecin plus habile et compétent qui utilisera des médicaments qui le feront moins souffrir. Le plus expert le fera très adroitement et le patient ne sentira rien. Par conséquent lorsque le troisième médecin dira à son patient que dans un cas de figure il lui fera mal, il comprendra que c'est vraiment très grave. Il en est de même pour le *lachon hara* – D'IEU qui est le guérisseur d'Israël, lorsqu'IL a tellement d'exigence envers le délateur et celui qui médit, par toutes les lois d'impureté et les sacrifices qu'il devra apporter, ceci prouve la gravité de sa faute.

De l'action négative on peut déduire la positive. La gravité du *lachon hara* c'est tout le mal et la peine qu'on a pu causer à l'autre, dans le cas contraire on peut donc comprendre que la joie et le bonheur qu'on peut procurer à l'autre est ce qu'il y a de plus noble et de plus élogieux.